Isolation thermique extérieur et contre terre du bâtiment

Montants octroyés	
Isolation thermique du bâtiment	50% de la subvention cantonale – max. Fr. 5'000.-

Conditions d'octroi

- La subvention communale est un complément aux subventions cantonales (M01, IP-14, M-10, M-12, M-13, M-15) ;
  Elle est versée uniquement sur présentation de la ***décision positive d'octroi de la subvention cantonale.***
- L'autorisation de la **police des constructions communale doit être accordée**. Pas d'octroi de subvention avant la délivrance de l'autorisation ou permis d'habiter ;
- La demande de subvention communale doit être effectuée dans les 3 mois après l'avis d'octroie définitif de la subvention cantonale.
- La subvention octroyée ne peut en aucun cas dépasser 50% du montant de la facture.

Procédure

- Si nécessaire, effectuer un CECBplus (des subventions sont disponibles)
- Possible d'effectuer en même temps :
  - Demander la subvention auprès du Canton de Vaud en respectant les conditions.
    Attention : pas d'acquisition ou de travaux avant l'accord écrit du canton. Les projets en cours de réalisation ou déjà achevés ne sont pas subventionnés.
  - Déposer l'enquête à la commune (formulaire d'enquête et demande d'autorisation).
- Attendre les autorisations et effectuer les travaux ;
- Finaliser la demande de subvention auprès du canton ;
- Attendre la décision définitive de la subvention cantonale ;
- Faire la demande de subvention communale dans les 3 mois maximum.

Documents à joindre à la demande de subvention

- Avis d'octroi définitif de la subvention cantonale ;
- Autorisation ou permis d'habiter délivrer par la police des constructions ;
- Rapport CECBplus ou audit énergétique si disponible ;
- Copie de la facture de l'entreprise comportant impérativement votre nom ;
- Attestation de paiement ;
- N°IBAN pour le versement des subventions.

Confidentialité des données

Toutes les données sont traitées de manière confidentielle. Elles pourront être utilisées par la Commune de Payerne sous forme agrégée pour ses statistiques.

Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1

Case postale 112
1530 Payerne

+41 26 662 65 30
environnement@payerne.ch

Informations :
www.payerne.ch